



« Les dirigeants israéliens devant la Cour Pénale Internationale ? » Une interview de Christophe Oberlin

Interview – En préambule à une *très prochaine présentation* de son ouvrage intitulé « *Le chemin de la Cour : Les dirigeants israéliens devant la Cour Pénale Internationale* », *Chronique de Palestine* a interrogé Christophe Oberlin, Professeur de médecine à l'université Denis Diderot à Paris et chirurgien spécialisé dans la microchirurgie et la chirurgie de la main. Christophe Oberlin intervient depuis de nombreuses années dans le secteur hospitalier de la Bande de Gaza.

Chronique de Palestine : Christophe Oberlin, pouvez-vous rapidement vous présenter, en nous expliquant dans le même temps les raisons de votre engagement si actif aux côtés du peuple de Palestine ?

Christophe Oberlin : J'ai toujours été attiré par l'étranger et les étrangers. Quand j'étais enfant je demandais comme cadeau de Noël des cartes des régions les plus reculées du monde, et j'essayais d'imaginer la vie là-bas. A l'âge de voyager, je suis parti en routard. Et lorsque ma formation de chirurgien a été terminée, j'ai toujours passé une partie de mon temps à l'étranger pour opérer et enseigner.

La Palestine est venue en 2001, à la suite d'une opportunité de voyage avec le Pr Marcel-Francis Kahn et l'écrivain François Maspéro. Depuis je me rend à Gaza trois fois par an pour une dizaine de jours.

C.P : Pouvez-vous nous faire rapidement la genèse de votre ouvrage « *Le chemin de la Cour : Les dirigeants israéliens devant la Cour Pénale Internationale* », paru aux Editions Erick Bonnier en novembre 2014 ? Le contexte dans lequel est né le projet ? Son but ? Les soutiens dont vous avez pu disposer ?

C.O : L'une des richesses du monde associatif est de mettre en relation des personnes de formation et de compétences différentes. Dans le cas présent, c'est l'association du médecin que je suis, attaché à la prévention et non pas seulement au traitement des blessures, avec un juriste spécialisé dans le droit international, maître Gilles Devers.

Sur le thème de Gaza notre rencontre était inéluctable. En juillet 2014 j'aurais dû être présent à Gaza, mais nous avons décalé notre voyage du fait du Ramadan qui tombait à ce moment-là et nous sommes venus plus tôt en juin. La guerre se profilait et les équipes chirurgicales faisaient des stocks de matériel en vue de l'offensive israélienne. A mon retour la guerre a éclaté, et c'est en rongant mon frein que j'ai appelé Gilles Devers afin de faire déposer une plainte à la Cour Pénale Internationale, dans l'espoir que cela pourrait peut-être raccourcir la guerre ne serait-ce que d'un jour.

Le livre raconte cet épisode, qui est l'occasion de glisser au lecteur des notions de droit international appliqué. Et aussi de montrer la duplicité de l'Autorité Palestinienne qui ment effrontément, jusqu'aujourd'hui, quand elle prétend défendre les Palestiniens. Pour donner un exemple, en dehors d'avoir bloqué deux plaintes déposées à la Cour Pénale contre les dirigeants israéliens, elle n'a elle-même déposé AUCUNE plainte à ce jour.

On s'aperçoit, en consultant les médias, que journalistes et politiques sont bien peu au fait de cette véritable trahison. Mon livre prétend donner à chacun, de façon pratique et facile à lire, les quelques notions indispensables. Une sorte de « *Droit International Humanitaire pour les nuls* » !

C.P : La Cour Pénale Internationale (CPI) vous semble-t-elle l'instrument adéquat pour un jour traduire en justice les dirigeants israéliens pour leurs crimes de guerre ? Les accusations contre la CPI d'avoir une attitude biaisée lorsqu'il s'agit d'accusés bénéficiant du soutien de l'Occident vous paraissent-elles fondées ? N'est-il pas exact que la très grande majorité des jugés et/ou condamnés sont des dirigeants ou chefs de guerre africains ?

C.O : Tout ce que vous dites là est juste, je m'en explique longuement dans le livre. Mais il y a la loi, qui est indiscutablement bonne, et l'usage qu'on en a fait jusqu'à présent. Il y a dans cette affaire beaucoup d'entorses à la loi, commises aussi bien par les États que par les magistrats de la Cour, et en particulier le procureur. Mais le statut est bon et le droit se construit progressivement avec la jurisprudence. La machine est lancée et on ne l'arrêtera pas... à condition de s'en servir !

C.P : Malgré ses limites évidentes, la CPI vous paraît-elle un instrument dont les victimes dans tous les conflits devraient aujourd'hui souvent se saisir ?

C.O : Absolument, la Cour est faite pour eux. Et les populations civiles peuvent, dans une certaine mesure, saisir la Cour directement. L'un des mensonges les plus répandus consiste à dire que seuls les États ayant signé et ratifié leur adhésion à la Cour peuvent la saisir. C'est complètement faux, il y a de nombreux exemples.

C.P : Y a-t-il eu – dans votre action auprès de la CPI – lors des bombardements israéliens sur la bande de Gaza à l'été 2014 – tous les éléments nécessaires à l'ouverture d'une enquête officielle pouvant aboutir à la traduction en justice des dirigeants israéliens ?

C.O : Tous les éléments juridiques étaient réunis, mais il y a eu une trahison politique. Mais il faut se souvenir que la Palestine venait d'être reconnue comme une sorte d'État, et le président Abbas, quelques jours après le dépôt d'une plainte par son propre Ministre de la Justice Salim al Saqa, a dépêché à la Haye le Ministre des Affaires étrangères pour bloquer la plainte. La procureure, Fatou Bensouda en a immédiatement fait état dans la presse.

C.P : Pouvez-vous revenir sur le comportement de l'Autorité palestinienne (Autorité de Ramallah) tout au long de l'action à laquelle vous avez si largement contribué ?

C.O : Les dirigeants israéliens craignent la Cour Pénale internationale, car celle-ci condamne les personnes responsables, et non pas les pays. Et le message à l'Autorité Palestinienne des pays occidentaux qui pour l'instant soutiennent Israël sans conditions, est de préserver les dirigeants israéliens sous peine de couper le financement de l'Autorité.

Donc Abbas n'a pas le choix, même s'il s'enfoncé dans l'ignominie. Abbas, contre l'avis d'une partie de ses collaborateurs, refuse *mordicus* de déposer plainte. Il pourrait facilement le faire et obtenir gain de cause sur un autre dossier qui est celui des prisonniers.

Il pourrait aussi recourir au droit européen, l'exportation de produits de Cisjordanie en Europe étant illégale. Il a plusieurs boulevards juridiques devant lui mais refuse de les emprunter.

C.P : Considérez-vous que l'Autorité palestinienne est aujourd'hui une aide ou un frein pour le mouvement national palestinien ? Selon vous, le comportement de cette institution obéit à quels intérêts, et répond à quelle dynamique ?

C.O : Le principe d'une Autorité Palestinienne n'est pas forcément mauvais, mais les leaders actuels et en particulier Mahmoud Abbas ne respectent pas les lois palestiniennes ! La solution, ce sont des élections que tous les Palestiniens, quel que soit leur bord, réclament.

C.P : Pour revenir à la CPI, quelles initiatives seraient à prendre au niveau international et dans le mouvement de solidarité, pour obliger cette institution à jouer pleinement son rôle ? Voyez-vous une articulation possible avec la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement et Sanctions) ?

C.O : Le mouvement de solidarité n'a pas d'initiative à prendre à la CPI, l'outil a été créé pour être beaucoup plus puissant, qu'il soit saisi par des États ou des représentants d'États « défaits », lorsque la souveraineté d'un État n'existe plus.

En revanche les ONG peuvent être très utiles pour servir de force d'appoint, notamment au niveau du témoignage. Le mouvement BDS tire son efficacité d'un mode d'action complètement différent mais aussi capital : peser sur l'économie israélienne. Il y a bien sûr là aussi des aspects juridiques, mais d'une autre nature, celle du droit d'expression.

C.P : Avez-vous d'autres projets de publication en préparation aujourd'hui ?

C.O : J'ai terminé, en collaboration avec Serge Nègre, un livre consacré aux chrétiens de Gaza. Un sujet passionnant sur plusieurs plans, historique, politique et sociologique. Le message que les chrétiens de Gaza nous envoient n'est pas celui que beaucoup imaginent. Le livre sortira début octobre aux éditions Erick Bonnier.

27 juin 2017 - Propos recueillis par [Chronique de Palestine](#)

Les différentes publications



Le chemin de la Cour : Les dirigeants israéliens devant la Cour Pénale

Internationale

Broché: 140 pages

Editeur : Erick Bonnier (1 novembre 2014)

Collection : Encre d'Orient

Langue : Français

ISBN-10: 2367600406

ISBN-13: 978-2367600406



L'échange

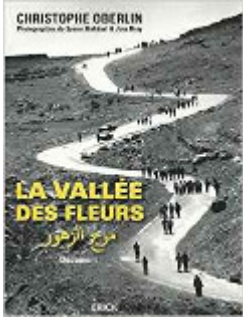
Broché: 183 pages

Editeur : Erick Bonnier (1 avril 2016)

Collection : ENCRE D ORIENT

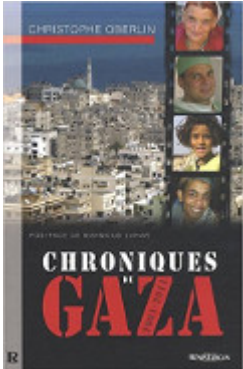
Langue : Français

ISBN-10: 2367600694
ISBN-13: 978-2367600697



La vallée des fleurs

Broché: 202 pages
Editeur : Erick Bonnier (20 juin 2013)
Collection : ENCRE D ORIENT
Langue : Français
ISBN-10: 236760021X
ISBN-13: 978-2367600215



Chroniques de Gaza (2001-2011)

Broché: 224 pages
Editeur : Demi-Lune (7 avril 2011)
Collection : RESISTANCES
Langue : Français
ISBN-10: 2917112174
ISBN-13: 978-2917112175